



PRIÈRE

DIX HEURES

L'Assemblée convient à l'unanimité de retirer le projet de loi 213 — *Loi sur le don de la vie (modification de la Loi sur les dons de tissus humains)/The Gift of Life Act (Human Tissue Gift Act Amended)* — à l'étape du débat portant sur la deuxième lecture.

M<sup>me</sup> FONTAINE propose la deuxième lecture et le renvoi en comité du projet de loi 227 — *Loi modifiant la Loi sur la Cour provinciale (exigences en matière de perfectionnement et de formation continue)/The Provincial Court Amendment Act (Mandatory Training and Continuing Education)*.

Il s'élève un débat.

M<sup>me</sup> FONTAINE intervient.

M. MARTIN ainsi que M<sup>mes</sup> SMITH (Point Douglas), LAMOUREUX, MORLEY-LECOMTE et KLASSEN posent des questions à la députée.

Le débat se poursuit.

M<sup>me</sup> la ministre STEFANSON, M<sup>me</sup> SMITH (Point Douglas) ainsi que MM. MARTIN et ALLUM interviennent.

Conformément au paragraphe 24(2) du *Règlement*, le débat est interrompu afin de mettre aux voix la motion de deuxième lecture du projet de loi choisi 227.

La motion, mise aux voix, est rejetée à la majorité.

**POUR**

ALLUM  
FONTAINE  
GERRARD  
KINEW  
KLASSEN  
LAMOUREUX  
LINDSEY

MALOWAY  
MARCELINO (Tyndall Park)  
SELINGER  
SMITH (Point Douglas)  
SWAN  
WIEBE ..... 13

**CONTRE**

BINDLE  
COX  
CULLEN  
CURRY  
EICHLER  
EWASKO  
FIELDING  
FLETCHER  
FRIESEN  
GOERTZEN  
GRAYDON  
GUILLEMARD  
HELWER  
ISLEIFSON  
JOHNSON  
JOHNSTON  
LAGASSÉ  
LAGIMODIERE

MARTIN  
MAYER  
MICHALESKI  
MICKLEFIELD  
MORLEY-LECOMTE  
NESBITT  
PEDERSEN  
PIWNIUK  
REYES  
SCHULER  
SMITH (Southdale)  
SMOOK  
STEFANSON  
TEITSMA  
WHARTON  
WISHART  
WOWCHUK  
YAKIMOSKI ..... 36

---

Conformément au paragraphe 33(8) du *Règlement*, le leader de l'opposition à l'Assemblée annonce que la proposition portant sur l'atteinte aux soins offerts ainsi qu'aux familles et aux aînés causée par le plan du gouvernement provincial visant la fermeture de trois salles des urgences à Winnipeg, laquelle avait antérieurement fait l'objet d'un débat, sera examinée le prochain jeudi où seront abordées les affaires émanant des députés.

---

L'Assemblée reprend le débat sur la proposition présentée par M. KINEW :

Proposition n° 9 : Maintien de l'accessibilité aux études postsecondaires pour les étudiants et leurs familles

Attendu :

que le gouvernement provincial a éliminé le plafond qui empêchait que les frais de scolarité universitaires soient augmentés au-delà du taux d'inflation, qu'il permet dorénavant une augmentation de cinq pour cent en sus de l'inflation et qu'il dérègle les frais de cours;

que les universités situées à Winnipeg et à Brandon se préparent à augmenter les frais de scolarité au taux maximal, ce qui représente des milliers de dollars de plus en frais de scolarité et de cours pour les étudiants inscrits à un programme d'études de quatre ans;

que les frais de scolarité universitaires doivent être abordables pour tous les étudiants et leurs parents;

que les étudiants et les familles à faible revenu seront les plus durement touchés par une augmentation des frais de scolarité et que certains étudiants au Manitoba ont déjà recours à des services supplémentaires comme les banques alimentaires afin de pouvoir payer leurs études;

que les frais de scolarité constituent le principal obstacle à l'accès aux études postsecondaires et que le Manitoba devrait continuer à se classer au troisième rang des provinces et territoires ayant les plus faibles frais de scolarité;

que le maintien du plafond applicable aux frais de scolarité permettra aux universités manitobaines de continuer d'attirer des étudiants de tous les milieux socioéconomiques et à tout le monde dans la province de pouvoir faire des études;

que le premier ministre a gelé les salaires des fonctionnaires ouvrant la porte à une augmentation des frais de scolarité, ce qui nuira à l'accès des étudiants aux études postsecondaires et à des emplois bien rémunérés par la suite;

que le premier ministre, sans consulter les étudiants ou leurs familles, a présenté un projet de loi pour éliminer le plafond applicable aux frais de scolarité malgré les diverses rencontres qu'il a eues avec les leaders étudiants,

il est proposé que l'Assemblée législative du Manitoba exhorte le gouvernement provincial à retirer le projet de loi 31 et à maintenir le plafond applicable aux frais de scolarité pour que les augmentations ne dépassent pas le niveau d'inflation et que l'éducation demeure abordable pour chaque étudiant et chaque famille au Manitoba.

Il s'élève un débat.

MM. NESBITT et WIEBE, M. le *ministre* WISHART ainsi que MM. SWAN, GERRARD et BINDLE interviennent. Aucun député n'obtient le droit de parole pour la reprise du débat.

Le débat se poursuit.

Conformément au paragraphe 24(2) du *Règlement*, le débat est interrompu afin de mettre aux voix la motion de deuxième lecture du projet de loi choisi 200.

---

L'Assemblée reprend le débat sur la motion de M. GERRARD voulant que soit lu une deuxième fois et renvoyé en comité le projet de loi 200 — *Loi modifiant le Code des droits de la personne/The Human Rights Code Amendment Act*.

La motion, mise aux voix, est rejetée à la majorité.

**POUR**

ALLUM  
FLETCHER  
FONTAINE  
GERRARD  
KINEW  
KLASSEN  
LAMOUREUX  
LINDSEY

MALOWAY  
MARCELINO (Logan)  
MARCELINO (Tyndall Park)  
SARAN  
SELINGER  
SMITH (Point Douglas)  
SWAN  
WIEBE ..... 16

**CONTRE**

BINDLE  
COX  
CULLEN  
CURRY  
EICHLER  
EWASKO  
FIELDING  
FRIESEN  
GOERTZEN  
GRAYDON  
GUILLEMARD  
HELWER  
ISLEIFSON  
JOHNSON  
JOHNSTON  
LAGASSÉ  
LAGIMODIERE  
MARTIN

MAYER  
MICHALESKI  
MICKLEFIELD  
MORLEY-LECOMTE  
NESBITT  
PALLISTER  
REYES  
SCHULER  
SMITH (Southdale)  
SMOOK  
SQUIRES  
STEFANSON  
TEITSMA  
WHARTON  
WISHART  
WOWCHUK  
YAKIMOSKI ..... 35

---

**TREIZE HEURES TRENTE**

M<sup>me</sup> COX, *ministre du Sport, de la Culture et du Patrimoine*, fait une déclaration au sujet de David Alexander Robertson, lauréat du Prix du Gouverneur général du Canada pour la littérature jeunesse.

M. KINEW et, avec le consentement de l'Assemblée, M<sup>me</sup> KLASSEN font des observations sur la déclaration.

---

Conformément au paragraphe 27(1) du *Règlement*, M. MARTIN, M<sup>me</sup> FONTAINE, M. le *ministre* WHARTON et ainsi que MM. JOHNSON et GERRARD font des déclarations de député.

---

Présentation et lecture de pétitions :

M. ALLUM — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin d'exhorter le gouvernement provincial à renoncer à son intention d'abroger les dispositions prévoyant l'octroi de subventions annuelles aux municipalités qui exploitent un réseau de transport en commun et à supprimer le paragraphe 88(8) du projet de loi 36 — *Loi d'exécution du budget de 2017 et modifiant diverses dispositions législatives en matière de fiscalité.*

M. ALTEMEYER — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin d'exhorter le gouvernement provincial à retirer immédiatement le projet de loi 23 — *Loi modifiant la Loi sur la pêche* et à entamer des consultations véritables et respectueuses avec les pêcheurs au sujet de l'avenir du secteur important de la pêche au Manitoba ainsi que des familles et des collectivités qui en dépendent. (B. Drozdowski, K. Wilson, B. Wilson et autres)

M. LINDSEY — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin d'exhorter le gouvernement provincial à reconnaître la nécessité absolue de maintenir et d'améliorer le Programme de transport des malades du Nord en continuant de respecter les accords visant le déplacement de ces malades et en finançant ces services selon les besoins des Manitobains du Nord.

M. MALOWAY — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin d'exhorter le gouvernement provincial à revenir sur ses intentions de déréglementer l'industrie du taxi et notamment à retirer le projet de loi 30.

M<sup>me</sup> MARCELINO (Logan) — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin d'exhorter le gouvernement provincial à renoncer à son intention d'abroger les dispositions prévoyant l'octroi de subventions annuelles aux municipalités qui exploitent un réseau de transport en commun et à supprimer le paragraphe 88(8) du projet de loi 36 — *Loi d'exécution du budget de 2017 et modifiant diverses dispositions législatives en matière de fiscalité.*

M. MARCELINO (Tyndall Park) — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin d'exhorter le gouvernement provincial à revenir sur sa décision de fermer la salle d'urgence de l'Hôpital Concordia de sorte que les familles et les aînés du nord-est de Winnipeg et des environs aient accès à des services de soins de santé de qualité en temps opportun.

M. SWAN — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin d'exhorter le gouvernement provincial à revenir sur sa décision de fermer la salle d'urgence de l'Hôpital Concordia de sorte que les familles et les aînés du nord-est de Winnipeg et des environs aient accès à des services de soins de santé de qualité en temps opportun.

M<sup>me</sup> LATHLIN — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin d'exhorter le gouvernement provincial à reconnaître la nécessité absolue de maintenir et d'améliorer le Programme de transport des malades du Nord en continuant de respecter les accords visant le déplacement de ces malades et en finançant ces services selon les besoins des Manitobains du Nord.

M. SELINGER — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin d'exhorter le gouvernement provincial à faire marche arrière sur sa décision de couper dans les soins de santé, laquelle nuit aux familles et aux soins que reçoivent les personnes âgées, affaiblit les services de soins de santé et pousse les travailleurs de la santé à quitter la province, et à plutôt investir dans le système de soins de santé provincial afin de protéger et d'améliorer les soins offerts aux patients. (L. Wingert, L. Konus, L. Stephens et autres)

M. WIEBE — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin d'exhorter le gouvernement provincial à revenir sur sa décision de fermer la salle d'urgence de l'Hôpital Concordia de sorte que les familles et les aînés du nord-est de Winnipeg et des environs aient accès à des services de soins de santé de qualité en temps opportun.

---

M<sup>me</sup> MARCELINO (Logan) propose la motion prévue pour une journée de l'opposition qui suit :

Que l'Assemblée législative du Manitoba exhorte le gouvernement provincial à proposer immédiatement le renvoi du projet de loi 233 à un comité permanent afin de permettre au public de présenter aux députés des exposés sur le projet de loi.

M<sup>me</sup> MARCELINO (Logan), M. le *ministre* CULLEN, M. LINDSEY, M<sup>me</sup> FONTAINE ainsi que MM. SWAN, MALOWAY, ALTEMEYER, GERRARD, FLETCHER, SARAN et KINEW interviennent. La motion, mise aux voix, est rejetée à la majorité.

**POUR**

ALLUM  
FONTAINE  
KINEW  
LATHLIN  
LINDSEY  
MALOWAY

MARCELINO (Logan)  
MARCELINO (Tyndall Park)  
SARAN  
SWAN  
WIEBE ..... 11

**CONTRE**

BINDLE  
COX  
CULLEN  
CURRY  
EICHLER  
EWASKO  
FIELDING  
GERRARD  
GOERTZEN  
GRAYDON  
GUILLEMARD  
HELWER  
ISLEIFSON  
JOHNSON  
JOHNSTON  
KLASSEN  
LAGASSÉ  
LAGIMODIERE

LAMOUREUX  
MARTIN  
MAYER  
MICHALESKI  
MICKLEFIELD  
MORLEY-LECOMTE  
NESBITT  
PALLISTER  
PEDERSEN  
REYES  
SCHULER  
SMITH (Southdale)  
SMOOK  
STEFANSON  
TEITSMA  
WHARTON  
WOWCHUK  
YAKIMOSKI ..... 36

M. le *ministre* CULLEN dépose la réponse aux questions écrites n° 1 à 5 présentées par M. FLETCHER le 5 octobre 2017 :

1. Au cours du dernier mandat de quatre ans du gouvernement provincial précédent, les déficits provinciaux ont totalisé 2,18 milliards de dollars. Le ministre des Finances pourrait-il expliquer pourquoi les dernières projections budgétaires quadriennales prévoient des déficits totalisant 2,95 milliards de dollars, soit une augmentation de 26 %, alors que le gouvernement provincial actuel avait promis durant la campagne électorale de réduire le déficit et de présenter un budget équilibré?
2. Le premier ministre affirme depuis longtemps être en faveur de la loi en matière d'équilibre budgétaire; confirmera-t-il cet engagement, qu'il a réitéré au cours de la campagne électorale provinciale de 2016, en n'introduisant aucun nouvel impôt ni aucune nouvelle taxe ou prime, telle une taxe sur le carbone ou une taxe sous forme de primes pour les soins de santé, sans avoir d'abord obtenu l'approbation des Manitobains au moyen d'un référendum?
3. Pourquoi le gouvernement provincial a-t-il créé une nouvelle société d'État pour traiter de questions telles l'eau potable et le transport et appuyé la construction de trois nouveaux barrages hydroélectriques, de Bipole III et d'une nouvelle ligne de transmission aux États-Unis au coût de 30 milliards de dollars alors qu'il existe de nombreuses autres solutions qui répondent aux besoins des Manitobains et qui permettraient au gouvernement d'éviter de contracter une dette considérable, d'augmenter la taille de l'appareil de l'État et de hausser les tarifs de façon importante?
4. Compte tenu des conséquences négatives actuelles et potentielles de l'agrandissement d'Hydro-Manitoba et de l'augmentation de la dette et des tarifs de services publics qui en découleront, le gouvernement provincial entreprendra-t-il une enquête publique afin de renseigner la population sur les plans et les mesures adoptés par cette société et appuyés par l'ex-gouvernement provincial néo-démocrate?
5. Le gouvernement provincial permettra-t-il le débat sur les projets de loi émanant de députés énumérés ci-dessous ainsi que leur mise aux voix et leur renvoi en comité permanent?
  - (N° 212) — *Loi sur les conflits d'intérêts*;
  - (N° 213) — *Loi sur le don de la vie (modification de la Loi sur les dons de tissus humains)*;
  - (N° 202) — *Loi modifiant la Loi sur les assurances*;
  - (N° 203) — *Loi modifiant la Loi sur les circonscriptions électorales*;
  - (N° 205) — *Loi sur la désignation du cimetière Brookside*;
  - (N° 206) — *Loi modifiant la Loi sur la profession d'avocat (nomination de conseillers de la Reine)*;
  - (N° 225) — *Loi modifiant la Loi sur la Société d'assurance publique du Manitoba*.

(Document parlementaire n° 88)

**Jeudi 2 novembre 2017**

---

La séance est levée à 17 h 1, et l'Assemblée ajourne ses travaux à lundi, 13 h 30.

La présidente,

Myrna Driedger